

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS PAR LA PREFECTURE DE LA  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE PAR LA  
VOIE CONTRACTUELLE POUVANT DEBOUCHER SUR UNE  
TITULARISATION EN CATEGORIE C – session 2018**

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine organise, au titre de l'année 2018 le recrutement de travailleur handicapé conformément à l'article L. 323-3 du code du travail, pouvant déboucher sur une titularisation en qualité d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, pour le périmètre police - région Nouvelle-Aquitaine.

1 poste est offert pour la région Nouvelle-Aquitaine localisé à la direction interrégionale de la police judiciaire à Bordeaux (33).

Ce recrutement pour un poste de catégorie C, est ouvert aux candidats remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes, requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- Posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- N'avoir aucune mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Bénéficier de l'obligation d'emploi (article L. 323-3 du code du travail)

**Il vous est proposé d'exercer les missions suivantes : accueil physique et téléphonique, tâches administratives d'exécution, application de la réglementation et de procédures, instruction et saisie de dossiers, traitement du courrier et utilisation de l'outil informatique.**

**Constitution du dossier de candidature :**

- ✓ 1 formulaire d'inscription
- ✓ 1 curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé
- ✓ 1 lettre de motivation
- ✓ 1 copie de la notification COTOREP ou CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout document justifiant de l'obligation d'emploi reconnue à l'égard de l'intéressé
- ✓ 1 copie recto verso d'une pièce d'identité
- ✓ 1 attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'appartient pas à un corps de la fonction publique
- ✓ 2 enveloppes libellées au nom, prénom et adresse affranchies au tarif simple

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés :

- à la préfecture de la Gironde, - DRHAF - bureau régional des ressources humaines – 2, Esplanade Charles de Gaulle - CS 41397 - 33077 BORDEAUX CEDEX ou par courrier, en joignant à la demande une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée aux nom, prénom et adresse du candidat ;
- par téléchargement, sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature par voie postale  
uniquement :**

**Vendredi 2 novembre 2018**

Délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi

A adresser à :

**PREFECTURE DE LA GIRONDE**  
**Direction des ressources humaines et des affaires financières**  
**Bureau régional des ressources humaines / concours**  
**2, Esplanade Charles de Gaulle**  
**CS 41397**  
**33077 BORDEAUX CEDEX**

Procédure de sélection et recrutement :

<i>Calendrier prévisionnel</i>	
<i>Date limite de candidature</i>	<b>2 novembre 2018</b>
<i>Entretiens</i>	<b>Du 19 au 23 novembre 2018</b>
<i>Affectation</i>	<b>Décembre 2018</b>

Une commission sera chargée de sélectionner les candidatures.

Seuls seront convoqués à l'entretien professionnel les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection. Chaque candidat sera convoqué individuellement.

A l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis.

Les candidats recrutés, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé, bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an. A l'issue, ils auront vocation à être titularisés après avis favorable de la commission administrative paritaire du corps concerné. A défaut, le contrat pourra ou non être renouvelé pour une durée maximale d'un an.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au bureau régional des ressources humaines à la préfecture de la Gironde - Tél : 05 56 90 60 78

Bordeaux, le **01 OCT. 2018**

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice des Ressources Humaines  
et des Affaires Financières,

  
**Claudette JAY**